

Programme de formation : recyclage escalade

JOUR 1

8h30 - 12h30
<ul style="list-style-type: none">➤ Accueil et contexte réglementaire du recyclage escalade➤ Rappel des techniques d'encadrement en lien avec la pratique professionnelle

13h30 - 17h30
<ul style="list-style-type: none">➤ Accidentologie : présentation des données récentes et analyse du risque➤ Nouveauté matériel➤ Partage d'expérience sur l'enseignement

JOUR 2

8h30 - 12h30
<ul style="list-style-type: none">➤ Réglementation de la pratique professionnelle➤ Gestion d'accident

13h30 - 17h30
<ul style="list-style-type: none">➤ Organisation de séjour et « tout compris »➤ Actualités et nouveautés fiscales

JOUR 3

8h30 - 12h30
<ul style="list-style-type: none">➤ Prise en charge de la victime➤ Déclenchement secours

13h30 - 17h30
<ul style="list-style-type: none">➤ Auto secours et manipulation de sécurité➤ Cas concret

➤ Les objectifs :

La participation au stage de recyclage vise à actualiser des connaissances professionnelles et à vérifier le maintien des compétences professionnelles en matière de sécurité du titulaire du diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif » mention « escalade » ; du titulaire du brevet d'État d'éducateur sportif, option « escalade ».

Objectifs de la formation :

- **Module 1 : Analyser les risques et l'accidentologie**
 - Etre capable de partager les données qualitatives et quantitatives
 - Etre capable d'analyser les risques liés aux conditions de pratiques et au facteur humain
 - Etre capable de prévenir les accidents en escalade
- **Module 2 : Prendre en compte l'évolution du cadre juridique, réglementaire et sociétal**
 - Etre capable d'analyser les pratiques professionnelles et la déontologie
 - Etre capable d'étudier la jurisprudence générale dans les sports de nature
 - Etre capable d'actualiser les connaissances réglementaires locales, nationales et européennes
- **Module 3 : Actualiser en situation les savoirs et savoir-faire dans le domaine de l'assistance et du secours**
 - Etre capable d'intervenir auprès d'une personne en détresse urgente ou imminente
 - Etre capable d'appliquer les techniques de secourisme en milieu naturel
 - Etre capable de maîtriser les étapes du déclenchement des secours
- **Module 4 : Actualiser en situation les compétences techniques et pédagogiques**
 - Etre capable d'appréhender l'évolution des matériels et des matériaux
 - Etre capable de s'approprier l'évolution des techniques
 - Etre capable de partager les techniques d'enseignement

Les titulaires du Brevet d'Etat Escalade ou les titulaires du DE JEPS Escalade en milieux naturels sont soumis à un recyclage tous les 6 ans pour pouvoir exercer leur activité.

Celui-ci intervient au plus tard le 31 décembre de la sixième année suivant l'obtention du diplôme ou de l'attestation du précédent recyclage.

➤ Test et positionnement avant la formation :

Il n'y a pas de test de sélection, ni de positionnement.

L'inscription est à effectuer en ligne sur le site du CREPS :

<https://formation.creps-rhonealpes.sports.gouv.fr/formation.fiche-RECYCL-DE-EMN-07>

Les places sont attribuées sur dossier complet et validé par nos services.

➤ Les modalités de la formation :

Le recyclage escalade dure 3 jours pour une durée de 24 heures.

Cette formation ne comporte pas de période de stage en structure professionnelle.

➤ Le public visé :

Pour les titulaires du :

- BEES Escalade : Brevet d'État d'Éducateur sportif, option « escalade »
- DEJEPS EMN : Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport spécialité « perfectionnement sportif » mention « escalade en milieux naturels ».

➤ Les pré-requis :

- Être titulaire du BEES option « escalade » **DATANT AVANT 1997**
- Être titulaire du DEJEPS spécialité « perfectionnement sportif » mention « escalade en milieux naturels ».

➤ Moyens pédagogiques mis en œuvre

Mise en situation pratique au sein de l'établissement

➤ Aucune évaluation car c'est un recyclage de l'environnement spécifique